

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 17 mars 2021

Date de la

Convocation :

12 mars 2021

Date d’Affichage :

19 mars 2021

Objet : Délibération n° 2021-034

Autorisation de Captage de source : Demande de M. OLLAGNIER Lucien.

**L’an deux mille vingt et un, le dix-sept mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 1

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représenté : M. LAURENT Sylvain par Mme AUGIER Laëtitia.

Absent excusé : M. COULOM Nicolas.

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

VU la demande de Monsieur Lucien OLLAGNIER qui sollicite le renouvellement d’une autorisation de captage de source sur la parcelle communale n°426 section B au lieu dit « Vers le Col » pour l’alimentation de son chalet en eau potable.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De donner un avis favorable à la demande de M. OLLAGNIER.
- D’établir une convention de captage de source pour une durée de neuf années comme ci-annexée.
- De fixer la redevance versée chaque année à la commune à 30€.
- De l’autoriser à signer la convention décrite ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **Donne** un avis favorable aux propositions de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE